

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf juin à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 12 juin 2023, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Michel DUPONT, procuration à Bernard CHOCRAUX
Pascal DELPLANQUE, procuration à Jean-Louis DAUCHY

Absents excusés :

Yves LEFEBVRE, Joëlle DUPRIEZ, Benjamin DUMORTIER, Thierry BRIDAULT, Murielle RAMBURE, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Ludovic ROHART, Thierry LAZARO, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Alain BOS

Secrétaire de Séance : Luc FOUTRY

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2023

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires et suppléants
présents : 23

Procurations : 2

Nombre de votants : 25

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Informations

Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :

- le quorum est à la moitié des membres
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir
- le public est autorisé

BUREAU

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020

AFFAIRES GENERALES

- **Octroi d'une subvention au LION'S CLUB pour l'envoi d'enfants en séjour à SAMER dans le cadre de l'opération "5 000 enfants vivent leurs rêves"**

L'association Lion's Club de TEMPLEUVE-EN-PEVELE a introduit une demande de subvention afin de permettre l'envoi d'enfants en difficulté, en séjour d'été, dans le cadre de l'opération « 5 000 enfants vivent leurs rêves ».

Cela permet à quinze enfants de bénéficier d'une semaine de vacances à SAMER (62) du 4 au 11 août 2023.

La demande de subvention s'élève à 3 000 €.

Le coût prévisionnel du projet est de 6 420 €.

DECISION (par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 25 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- *De verser une subvention de 3 000 € à l'Association Lion's Club Pévèle de TEMPLEUVE-EN-PEVELE*
- *D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.*

➡ DÉLIBÉRATION BC_2023_014

TOURISME

- **Demande de subventions au Département du Nord dans le cadre du dispositif départemental d'accompagnement à l'Office de Tourisme du Futur**

La Communauté de communes, via son Office de Tourisme Pévèle Carembault et ses services communautaires (culture-lecture publique, mobilité, Plan Alimentaire Territorial, développement économique...) souhaite rayonner sur le territoire et promouvoir son activité en allant à la rencontre de la population locale et des touristes. Pour développer cette stratégie d'accueil vers le public, Pévèle Carembault envisage d'acquérir un véhicule aménagé.

En complément de ce projet d'accueil mobile, l'Office de Tourisme a pour projet d'amplifier son offre ludique par la création de nouvelles chasses aux trésors numériques TOTEMUS. Ces produits touristiques permettront à la fois de découvrir le(s) patrimoine(s) des communes tout en s'amusant et de générer des retombées économiques pour le territoire.

Ces deux prestations peuvent faire l'objet d'une demande de subventions dans le cadre du dispositif départemental d'accompagnement à « l'Office de Tourisme du futur ».

Le coût d'acquisition du véhicule, d'aménagements (intérieur et extérieur) et de flochage est estimé à 100 000 € TTC.

Le montant de création de cinq chasses aux trésors numériques entre 2023 et 2025 (deux en

2023, deux en 2024 et un en 2025) est estimé à 18 513 € TTC.

Ces deux prestations peuvent être subventionnées à hauteur de 30 % des dépenses TTC par le Département du Nord, soit 30 000 € TTC pour le véhicule et 5 553,90 € TTC, pour la création des cinq chasses aux trésors numériques.

Après déduction de la subvention départementale, la part à charge de Pévèle Carembault serait de 70 000 euros TTC pour le véhicule et de 12 959,10 euros TTC pour la création des cinq chasses aux trésors numériques.

Les plans de financement sont annexés.

DECISION (par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 25 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- *D'autoriser son Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Département du Nord,*
- *D'approuver les plans de financement ci-joints,*
- *D'autoriser l'encaissement de ces subventions,*
- *D'autoriser son Président à signer tous les documents y afférant.*

 DÉLIBÉRATION BC_2023_015